

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	36
Votants par procuration	9
Absents	7
Total des votes	45

7. Finances locales
7. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 24 mai 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEMBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. DROUET

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. DUCLOS, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. BLAS

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. LEROY, Mme CABOT, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. BAPTIST
PROCURATIONS : M. DUMESNIL à M. LEMBOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. LEROUX, M. BEAUDOUIN à M. DARMOIS, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. COUREL à M. DROUET, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SENINCK

N° 64-2022 Centres de Loisirs - Routot, Quillebeuf sur Seine et Pont-Audemer - Activités extrascolaires et périscolaires – Tarifs - Autorisation

Depuis les dernières adhésions de communes à la CCAPVR, la facturation pour chaque structure ALSH est effectuée sur la base de tarifs pour chaque site.

Un travail d'harmonisation de ces tarifs (application du Quotient Familial, harmonisation des tarifs, lissage de cette harmonisation, définition d'un taux d'effort dans un souci d'équité...) est engagé par les services en lien étroit avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure (CAF), principal financeur des activités Enfance- Jeunesse pour la collectivité.

Une présentation du résultat de cette réflexion sera présentée lors d'une prochaine Commission Action Sociale. Aussi, dans l'attente du résultat de ce travail, il est proposé au Conseil Communautaire une augmentation de 1% des tarifs des ALSH Routot, Quillebeuf sur Seine et Clos Normand pour les prestations Extrascolaires et Périscolaires à compter du 1^{er} juillet 2022.

La mise en place du nouveau logiciel à l'échelle de l'intercommunalité a mis en évidence la nécessité d'adapter les tarifs aux contraintes de paramétrages.

En effet, compte tenu des multiples paramétrages et tarifs à appliquer dans le logiciel, l'application d'un tarif au quart d'heure est applicable pour les accueils périscolaires de Pont-Audemer, Bouquelon, Quillebeuf sur Seine, Rougemontiers et Routot, et les accueils péricentre de Quillebeuf sur Seine et Routot.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-64-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

Le déploiement des actions du Relais Jeunes et l'expérimentation de nouveaux lieux d'intervention d'actions conduisent à la proposition d'une nouvelle tarification. Une expérimentation d'animations auprès des publics collégiens est amorcée sur les communes de Manneville sur Risle et de Routot. Ce choix repose sur des actions partenariales menées sur les collèges de Manneville sur Risle et Routot.

Une période de test sur les périodes de mai et juin est initiée afin de mesurer le premier impact de fréquentation du public :

- A Manneville sur Risle : les mardis de 16 à 19h, un veillée un vendredi par mois,
- A Routot : les jeudis de 16 à 19h, un veillée un vendredi par mois,
- Un temps par semaine sur les périodes de vacances scolaires sur les deux communes concernées par le déploiement d'actions jeunesse,
- Une sortie, le samedi, commune à tous les jeunes de Manneville sur Risle, de Routot et de Quillebeuf sur Seine.

La crise sanitaire a impacté le Relais Jeunes avec un fonctionnement fractionné (plusieurs mois de fermeture pour les accueils extrascolaires). Une rupture du lien avec le public est constatée par la référente de la structure, malgré des adaptations de cette dernière pour le conserver : outils numériques, réseaux sociaux pour maintenir le lien.

De par le contexte sanitaire, le public s'est adapté de son côté et à pris de nouvelles habitudes en apprenant à se passer de la structure. A l'heure de la réouverture du Relais Jeunes et pour les mois à venir, la mobilisation des jeunes est à réengager.

Une nouvelle proposition tarifaire accessible avec une cotisation annuelle est un facteur pouvant permettre la mobilisation du public. Une grille tarifaire plus attractive vous est donc proposée.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la délibération n°70_2021 en date du 01 juillet 2021 fixant les tarifs des accueils de loisirs de Routot, Quillebeuf sur Seine et Clos Normand, et des activités extrascolaires et périscolaires ;

CONSIDERANT la délibération n°122_2021 en date du 15 novembre 2021 fixant les tarifs des centres de loisirs de Routot, Quillebeuf et Pont-Audemer, des activités extrascolaires et périscolaires ;

CONSIDERANT la mise en place d'un nouveau logiciel à l'échelle de l'intercommunalité regroupant les activités restauration scolaire, activités péri et extra scolaires ;

CONSIDERANT le déploiement de activités du Relais Jeunes de Quillebeuf sur Seine ;

Considérant les propositions de grilles tarifaires suivantes :

Tarifs ALSH Pont-Audemer	Tarifs habitants CCPAVR			Hors CCPAVR		
	Demi-journée	Repas	Journée avec repas	Demi-journée	Repas	Journée avec repas
Tranche A < 400	2,08	1,19	5,35	5,21	5,21	15,63
Tranche B de 401 à 600	2,33	1,83	6,49			
Tranche C de 601 à 800	2,58	2,43	7,59			
Tranche D de 801 à 1200	2,79	3,13	8,71			
Tranche E de 1201 à 1400	2,96	3,87	9,79			
Tranche F de 1401 à 1500	3,26	4,21	10,73			
Tranche G de > 1500	5,21	5,21	15,63			

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-64-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

* Un tarif Tranche A applicable aux Familles d'accueils du territoire CCPAVR

* Un tarif Tranche G applicable aux gens du voyage

Tarif ALSH Routot	Demi-journée			Journée avec repas et goûter		
	Tarifs habitants CCPAVR			Tarifs habitants CCPAVR		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Ressources mensuelles <600	0,93	0,63	0,45	6,14	5,53	5,19
Ressources mensuelles 601 à 900	1,38	0,93	0,71	7,05	6,14	5,70
Ressources mensuelles 901 à 1200	1,86	1,23	0,93	8,00	6,75	6,14
Ressources mensuelles 1201 à 1500	2,31	1,56	1,16	8,91	7,39	6,61
Ressources mensuelles 1501 à 1800	2,79	1,86	1,38	9,86	8,00	7,05
Ressources mensuelles 1801 à 2100	3,24	2,16	1,64	10,77	8,61	7,55
Ressources mensuelles 2101 à 2400	3,72	2,46	1,86	11,72	9,21	8,00
Ressources mensuelles 2401 à 2700	4,17	2,79	2,09	12,63	9,86	8,46
Ressources mensuelles 2701 à 3000	4,65	3,09	2,29	13,57	10,46	8,86
Ressources mensuelles 3001 à 3300	5,10	3,39	2,56	14,48	11,07	9,39
Ressources mensuelles 3301 à 3600	5,56	3,72	2,79	15,39	11,72	9,86
Ressources mensuelles 3601 à 3900	6,03	4,02	2,99	16,34	12,32	10,26
Ressources mensuelles 3901 à 4200	6,48	4,32	3,24	17,25	12,93	10,77
Ressources mensuelles 4201 à 4500	6,96	4,65	3,47	18,20	13,57	11,23
Ressources mensuelles 4501 à 4800	7,41	4,95	3,72	19,11	14,18	11,72
Ressources mensuelles 4801 à 5100	7,89	5,25	3,95	20,06	14,79	12,18
Ressources mensuelles 5101 à 5400	8,34	5,56	4,17	20,97	15,39	12,63
Ressources mensuelles 5401 à 5700	8,82	5,88	4,40	21,92	16,04	13,09
Ressources mensuelles 5701 à 6000	9,27	6,18	4,65	22,83	16,64	13,57
Ressources mensuelles > 6000	9,74	6,48	4,88	23,76	17,25	14,04

* Prix fixe du repas : 3.67€

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-64-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

* Prix fixe du goûter : 0.62€

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

Tarif ALSH Quillebeuf sur Seine	Demi-journée			Journée avec repas et goûter		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Ressources mensuelles <600	0,84	0,57	0,42	5,96	5,42	5,12
Ressources mensuelles 601 à 900	1,14	0,78	0,57	6,57	5,83	5,42
Ressources mensuelles 901 à 1200	1,45	0,98	0,72	7,18	6,24	5,73
Ressources mensuelles 1201 à 1500	1,75	1,18	0,88	7,79	6,65	6,04
Ressources mensuelles 1501 à 1800	2,07	1,40	1,03	8,42	7,08	6,34
Ressources mensuelles 1801 à 2100	2,48	1,67	1,23	9,24	7,63	6,75
Ressources mensuelles 2101 à 2400	2,78	1,89	1,40	9,85	8,06	7,08
Ressources mensuelles 2401 à 2700	3,11	2,09	1,55	10,50	8,46	7,38
Ressources mensuelles 2701 à 3000	3,44	2,33	1,72	11,16	8,93	7,73
Ressources mensuelles 3001 à 3300	3,74	2,53	1,89	11,77	9,34	8,06
Ressources mensuelles 3301 à 3600	4,10	2,76	2,07	12,48	9,81	8,42
Ressources mensuelles 3601 à 3900	4,47	3,02	2,24	13,22	10,32	8,77
Ressources mensuelles 3901 à 4200	4,82	3,25	2,43	13,93	10,79	9,14
Ressources mensuelles 4201 à 4500	5,16	3,49	2,61	14,60	11,26	9,50
Ressources mensuelles 4501 à 4800	5,47	3,69	2,76	15,22	11,67	9,81
Ressources mensuelles 4801 à 5100	5,77	3,90	2,92	15,83	12,08	10,12
Ressources mensuelles 5101 à 5400	6,09	4,10	3,07	16,46	12,48	10,42
Ressources mensuelles 5401 à 5700	6,40	4,30	3,22	17,07	12,89	10,73
Ressources mensuelles 5701 à 6000	6,70	4,52	3,39	17,69	13,32	11,06
Ressources mensuelles > 6000	7,02	4,72	3,54	18,32	13,73	11,36

* Prix fixe du repas : 3.67€

* Prix fixe du goûter : 0.62€

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-64-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

Tarif péricentre ALSH Quillebeuf sur Seine et Routot	Tarif au 1/4 d'heure Habitants CCPAVR		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Ressources mensuelles <600	0,06	0,04	0,03
Ressources mensuelles 601 à 900	0,09	0,06	0,04
Ressources mensuelles 901 à 1200	0,11	0,08	0,06
Ressources mensuelles 1201 à 1500	0,14	0,10	0,07
Ressources mensuelles 1501 à 1800	0,17	0,11	0,09
Ressources mensuelles 1801 à 2100	0,20	0,14	0,10
Ressources mensuelles 2101 à 2400	0,23	0,15	0,11
Ressources mensuelles 2401 à 2700	0,26	0,17	0,13
Ressources mensuelles 2701 à 3000	0,29	0,19	0,14
Ressources mensuelles 3001 à 3300	0,31	0,21	0,16
Ressources mensuelles 3301 à 3600	0,34	0,23	0,17
Ressources mensuelles 3601 à 3900	0,37	0,25	0,19
Ressources mensuelles 3901 à 4200	0,40	0,27	0,20
Ressources mensuelles 4201 à 4500	0,43	0,29	0,21
Ressources mensuelles 4501 à 4800	0,46	0,30	0,23
Ressources mensuelles 4801 à 5100	0,48	0,32	0,24
Ressources mensuelles 5101 à 5400	0,52	0,34	0,26
Ressources mensuelles 5401 à 5700	0,55	0,36	0,27
Ressources mensuelles 5701 à 6000	0,58	0,38	0,29
Ressources mensuelles > 6000	0,61	0,40	0,30

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

Tarif périscolaire Pont-Audemer	Tarif au 1/4 d'heure	
	Habitants CCPAVR	Hors CCPAVR
Tranche A < 400	0,07	0,32
Tranche B de 401 à 600	0,12	0,32
Tranche C de 601 à 800	0,16	0,32
Tranche D de 801 à 1200	0,20	0,32
Tranche E de 1201 à 1400	0,24	0,32
Tranche F de 1401 à 1500	0,29	0,32
Tranche G de > 1500	0,32	0,32

* Un tarif Tranche A applicable aux Familles d'accueils du territoire CCPAVR

* Un tarif Tranche G applicable aux gens du voyage

Tarif périscolaire Quillebeuf et Routot	Tarif au 1/4 d'heure		
	Habitants CCPAVR		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Ressources mensuelles <600	0,06	0,05	0,03
Ressources mensuelles 601 à 900	0,09	0,07	0,05
Ressources mensuelles 901 à 1200	0,12	0,09	0,06
Ressources mensuelles 1201 à 1500	0,15	0,11	0,08
Ressources mensuelles 1501 à 1800	0,18	0,14	0,09
Ressources mensuelles 1801 à 2100	0,21	0,16	0,11
Ressources mensuelles 2101 à 2400	0,24	0,17	0,12
Ressources mensuelles 2401 à 2700	0,27	0,21	0,14
Ressources mensuelles 2701 à 3000	0,30	0,23	0,15
Ressources mensuelles 3001 à 3300	0,34	0,26	0,17
Ressources mensuelles 3301 à 3600	0,37	0,28	0,18
Ressources mensuelles 3601 à 3900	0,41	0,31	0,20
Ressources mensuelles 3901 à 4200	0,44	0,33	0,21
Ressources mensuelles 4201 à 4500	0,47	0,35	0,23
Ressources mensuelles 4501 à 4800	0,50	0,37	0,24
Ressources mensuelles 4801 à 5100	0,53	0,40	0,27
Ressources mensuelles 5101 à 5400	0,56	0,42	0,28
Ressources mensuelles 5401 à 5700	0,59	0,44	0,30
Ressources mensuelles 5701 à 6000	0,62	0,47	0,31
Ressources mensuelles > 6000	0,65	0,49	0,33

* Prix fixe du goûter : 0.62€

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

Tarif séjours, camps, mini camps pour l'enfance et la jeunesse

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-64-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

Deux forfaits journaliers sont déterminés. Le nombre de jours de l'activité (séjours, camps, mini-camps...) définit le tarif global (ex : 5 jours de camps X 20€ = 100€).

Ces forfaits journaliers comprennent les repas, les nuitées, l'encadrement, le transport, les activités et animations.

Une distinction est appliquée entre les deux tarifs :

- Un tarif de base (accessible à tous les jeunes),
- Un tarif réduit aux jeunes acteurs dans la construction du projet de séjours, camps, mini-camp. Ceci entend que le jeune s'implique, participe aux différents temps de préparation lié au projet. L'animatrice référente appréciera le degré d'implication des jeunes selon une échelle d'évaluation (outil présenté aux jeunes).

Tarif séjour, camps, mini-camps	Par jour
Forfait journalier	20 €
Forfait journalier des jeunes acteurs	15€

* Pour le public du Relais Jeunes, le forfait annuel de 20€ sera appliqué.

Tarif du Relais Jeunes

Ce tarif est applicable aux jeunes fréquentant la structure du Relais Jeunes

Adhésion annuelle	20 €
--------------------------	------

Pour les sorties, un tarif est appliqué aux participants comme suit :

Tarifs sortie Relais Jeunes Quillebeuf sur Seine	Catégorie applicable selon le coût pour la collectivité	Habitant CCPAVR
		Tarif applicable
Sortie de catégorie A	de 2,00€ à 7,50€	4,55€
Sortie de catégorie B	de 7,50€ à 11,50€	6,57€
Sortie de catégorie C	de 11,50€ à 16,50€	10,61€
Sortie de catégorie D	de 16,50€ à 21,50€	15,66€
Sortie exceptionnelles	à partir de 21,50€	20,71€

* Prix fixe du repas : 3.67€

* Prix fixe du goûter : 0.62€

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

Tarif jeunesse (à partir du collège jusque 17 ans) pour les actions délocalisées sur les communes de Manneville et de Routot

Ces tarifs concernent les actions nouvelles déployées sur les communes de Manneville sur Risle et de Routot. Ces tarifs seront applicables aux familles dès lors que les actions prendront de l'ampleur. Les élus concernés par la délégation valideront le moment de l'activation de ce forfait, à partir de l'évaluation des fréquentations, du nombre de jeunes participants aux actions délocalisées.

Si les jeunes de ces communes fréquentent le Relais Jeunes, le forfait du Relais jeunes sera alors appliqué.

Adhésion annuelle aux actions délocalisées	10 €
---	------

Pour les sorties, un tarif est appliqué aux participants comme suit :

Tarifs sortie actions délocalisées (Manneville et Routot)	Catégorie applicable selon le	Habitant CCPAVR
		Tarif applicable

Produit et réception en préfecture
027-200065787-20220530-64-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

	coût pour la collectivité	
Sortie de catégorie A	2,00€ à 7,50€	4,55€
Sortie de catégorie B	de 7,50€ à 11,50€	6,57€
Sortie de catégorie C	de 11,50€ à 16,50€	10,61€
Sortie de catégorie D	de 16,50€ à 21,50€	15,66€
Sortie exceptionnelles	à partir de 21,50€	20,71€

- * Prix fixe du repas : 3.67€
- * Prix fixe du goûter : 0.62€
- * Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR
- * Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

➤ **ADOPTÉ** les tarifs des tableaux ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pont-Audemer, le 30 mai 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure CDC

Michel Leroux

Michel LEROUX

